

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Election – composition de la CAO

Séance du 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures et huit minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt octobre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24 Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

Jacques DRHOUIN pouvoir à M. Patrick GENOD
Gaëlle FORAY pouvoir à Mme Corinne BOYER
Maria GUILLERMET pouvoir à M Alain MASSIRONI
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à M Philippe EMIN
Sonia ZANI pouvoir à Mme Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN

24 présents, 5 pouvoirs, soit 29 votants.

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique

Vu l'article L1411-5 du CGCT pour les communes de 3 500 habitants et plus la commission d'appel d'offre est composée du Maire et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu la délibération n°2020-42 portant élection de la CAO

Considérant la démission de Madame Amélie COCHET en date du 8 mars 2021 et à l'intégration de Madame Christine MARTINE.

Considérant la démission de Monsieur Georges BERMOND en date du 5 septembre 2021 et à l'intégration de Monsieur Olivier BROCHET.

Monsieur Le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offre (CAO) est présidée de droit par le Maire. Elle est composée de 5 élus municipaux titulaires et de 5 remplaçants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconstituer la Commission d'Appel d'Offre.

Le Maire rappelle que pour cette élection les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Monsieur le Maire présente les deux listes de candidats enregistrées et admises :

LISTE A

TITULAIRE

1. Alain MASSIRONI
2. Jean-Michel CYVOCT
3. Patrick GENOD
4. Sébastien BEVOZ
5. Solange DOMINGUEZ

SUPPLEANT

1. Bernard CORTINOVIS
2. Didier Bourgeais
3. Maria GUILLERMET
4. Stéphane LYAUDET
5. Nicole ROSIER

LISTE B

TITULAIRE

1. Joël BERGEOT
2. Humbert CRETIER
3. Corinne BOYER

SUPPLEANT

1. Alexandre LALLEMENT
2. Olivier BROCHET
3. Gaëlle FORAY

Monsieur le Maire fait procéder aux élections (procès-verbal d'élection annexé à la présente).

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des résultats des élections.

Commission d'Appel d'Offre	Nb	MEMBRES	SUPPLEANTS
	5	Alain MASSIRONI <i>Liste A</i>	Bernard CORTINOVIS <i>Liste A</i>
		Jean-Michel CYVOCT <i>Liste A</i>	Didier Bourgeais <i>Liste A</i>
		Patrick GENOD <i>Liste A</i>	Maria GUILLERMET <i>Liste A</i>
		Joël BERGEOT <i>Liste B</i>	Alexandre LALLEMENT <i>Liste B</i>
		Sébastien BEVOZ <i>Liste A</i>	Stéphane LYAUDET <i>Liste A</i>

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20211026-DE-2021-133B-DE
Date de télétransmission : 04/11/2021
Date de réception préfecture : 04/11/2021